

Assemblée générale provinciale du 12 mai

Le Mercredi 12 mai à 19h30 au CFTT de Blegny.

Vous êtes priés d'assister à l'assemblée générale provinciale statutaire qui se tiendra Mercredi 12 mai à 19H30 au CFTT.

ORDRE DU JOUR

1. Etablissement du nombre de votants
2. Allocution du Président
3. Rapport des activités
4. Demande de modification des RS et ROI
5. Interpellations
6. Présentation des projets 2010-2011
7. Clôture par le Président.

Remarques

La présence d'un délégué de chaque club est obligatoire. Un délégué d'un club ne peut représenter un seul autre club pour autant qu'il soit porteur de la procuration signée par le président et le secrétaire. En cas d'absence, le club sera taxé d'une amende de 1000 francs.

Les demandes de modifications aux RS et ROI et les interpellations doivent être adressées au Président quinze jours avant l'AG afin qu'elle puisse être instruites et communiquées à l'ensemble des clubs.

PROCURATION

Nous, soussignés,, Président

et, Secrétaire du club

de Indice L.

donnons par la présente procuration à

du club L.

pour nous représenter à l'AG provinciale du 12 mai.

SIGNATURE PRESIDENT

SECRETARE

DELEGUE